



Règlement Instance SPHEL Caluire/Neuville

Santé Psychique Hébergement Et Logement

Cette instance est un groupe d'étude de situations du Conseil Local de Santé Mentale Caluire/Rillieux/Neuville.

Les situations concernées :

→ **Toutes personnes Caluirardes et Neuvilleises**, prises en charge par des professionnel.le.s de la santé, du social ou du médicosocial et dont la santé psychique tend à compromettre le maintien ou l'accès au logement.

→ Les situations présentées doivent être connues par un.e référent.e professionnel.le qui est en lien avec la personne concernée.

→ **Le SPHEL est un espace de prévention en santé mentale**, à saisir en tant que tel et non comme une réponse à des situations d'urgence.

→ **Le consentement de la personne sera recherché** prioritairement. En cas de refus et/ou au regard de l'évaluation de la situation (notion de risque pour la sécurité de la personne et son entourage, récurrence du problème, problème d'hygiène et gêne du voisinage..), il appartiendra au professionnel concerné de prendre l'initiative de présenter la situation.

Qui peut solliciter ?

L'ensemble des professionnel.les des communes de Caluire et de Neuville (membres permanents ou non) qui accompagnent une personne en difficulté au sein de son hébergement ou de son logement.

Comment solliciter l'instance SPHEL ? Procédure :

→ Remplir la fiche de saisine du groupe et la transmettre au coordinateur du CLSM au minimum **15 jours avant l'instance**.

→ Vérification avec le professionnel que la situation concernée rentre dans les champs de compétences du groupe.

→ Si la personne concernée est consentante pour que sa situation soit évoqué dans le groupe, l'animateur du SPHEL transmet son identité aux membres permanents, afin qu'ils puissent vérifier si celle-ci est connue de leur établissement.

→ Possibilité d'inviter d'autres professionnels à l'instance pour présenter la situation à plusieurs voix. Le coordinateur peut se charger de ces invitations si le requérant ne peut le faire.

Fréquence : Tous les 2 mois de 14h à 17h les Lundi après-midi.

Lieu : En mairie de Caluire ou chez un partenaire membre permanent de l'instance SPHEL

Membres permanents :

CMP Adulte des Mercières (1 IDE et 1 AS) **MDM** (1 AS Caluire et 1 AS Neuville) **CCAS Caluire** (1 AS) **CCAS Neuville** (Directrice) - **ASSTRA** (1 Mandataire Judiciaire)

Bailleurs sociaux : **LMH - GLH - ALLIADE Habitat - ADOMA - 3F - CDC Habitat Social - SOLLAR - ICF**

Animation du groupe assurée par le coordinateur du CLSM.